

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2025-250 du 16 mai 2025, portant ratification de l'accord entre la République tunisienne et la République italienne relatif à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire en vue de conversion.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2025- 8 du 16 mai 2025 portant approbation de l'accord entre la République tunisienne et la République italienne relatif à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire en vue de conversion,

Vu l'accord entre la République tunisienne et la République italienne relatif à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire en vue de conversion,

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'accord entre la République tunisienne et la République italienne relatif à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire en vue de conversion, signé à Rome le 16 janvier 2025.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 16 mai 2025.

Le Président de la République

Kaïs Saïed